



**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE  
UNIQUE D'UNE INSTALLATION CLASSEE**

**PROJET D'AUGMENTATION DE LA CAPACITE DE  
PRODUCTION DE LAINE DE VERRE**

**VERSION 2 – AVRIL 2023**

Sur la commune d'ORANGE (84 100)

**Étape 3 :  
DESCRIPTION DU PROJET**

**Fichier 3 : Justificatif de maîtrise foncière**

Le document « Justificatif de Maîtrise foncière » est présenté en **page suivante**.

Description du projet

1500

905777



15 000 879

Publié et enregistré à la  
CONSERVATION des HYPOTHEQUES  
d'ORANGE le 24 JAN. 1980  
Dépôt N° 1091 Vol 3661 N° 13  
pour mille huit cent huit  
le Conservateur des Hypothèques.

|            |          |
|------------|----------|
| DROITS...  | 1.800 36 |
| C. de For. |          |
| SALARIES   |          |
| TOTAL...   | 1.800 36 |

P. Dubremer

- V E N T E -

SOCIETE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ISOVER SAINT GOBAIN

L'an MIL NEUF CENT SOIXANTE-DIX-NEUF,  
Et le VINGT HUIT DECEMBRE  
PARDEVANT Maître Jean LAVILLE, notaire  
associé de la Société Civile Professionnelle  
"André BRUEY et Jean LAVILLE, notaires associés  
titulaire d'un Office Notarial à ORANGE (Vau-  
cluse), soussigné,

- A COMPARU -

Monsieur Henri DUFFAUT, Sénateur-Maire  
d'AVIGNON, Conseiller Général de Vaucluse,  
Chevalier de la Légion d'Honneur, Docteur en  
Droit, demeurant à AVIGNON,

AGISSANT au nom et en qualité de  
Président Directeur Général de la SOCIETE  
D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
Société Anonyme au capital de CINQ CENT  
MILLE FRANCS, dont le siège social est  
à AVIGNON (Vaucluse), Préfecture de Vau-  
cluse, immatriculée au Registre du Com-  
merce et des Sociétés d'AVIGNON sous le  
numéro 60 B 30, identifiée à l'Institut  
National de la Statistique et des Etudes  
Economiques (I.N.S.E.E.) sous le numéro  
SIREN : B 602 620 304.

Habilité à l'effet des présentes  
tant en vertu des pouvoirs attachés à sa  
qualité de Président Directeur Général  
de ladite Société par l'article 24 des  
statuts, qu'en vertu de la délibération  
du Conseil d'Administration de ladite  
Société en date du quatorze mai mil neuf  
cent soixante-dix-neuf, fonction à laquelle  
il a été nommé, et dont un extrait cer-  
tifié conforme est demeuré annexé à la mi-  
nute de Me Jean LAVILLE, l'un des notaires  
soussignés.  
Ci-après dénommée "Le Vendeur".

LEQUEL, és-qualités, en obligeant la SO-  
CETE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE,  
sa mandante, à toutes les garanties ordinaires  
et de droit en pareille matière, a, par ces  
présentes, VENDU, à :

11ère PAGE





**Description du projet**

- 3 -

**- DESIGNATION -**

Le tènement d'immeubles sis Commune d'ORANGE, quartier Chaponnet et des Crémades, d'une contenance totale de dix-neuf hectares soixante ares quarante centiares, figurant au cadastre rénové de ladite Commune : lieudit "Chaponnet", section G, sous les numéros :

- 92 pour un hectare soixante-et-un ares soixante-dix centiares ;
- 93 pour trente-quatre ares soixante-dix centiares ;
- 94 pour trente-et-un ares quatre-vingt centiares ;
- 95 pour sept ares trente centiares ;
- 96 pour six ares quatre-vingt-dix centiares ;
- 97 pour dix-sept ares quarante centiares ;
- 98 pour soixante-deux ares soixante-dix centiares ;
- 99 pour cinquante-six ares soixante-dix centiares ;
- 100 pour dix ares quarante centiares ;
- 101 pour quatre-vingt ares trente centiares ;
- 102 pour douze ares ;
- 103 pour soixante-quatre ares soixante centiares ;
- 104 pour un hectare trente-six ares soixante centiares
- 658 pour trente-neuf ares soixante-sept centiares ;
- 659 pour dix ares vingt-trois centiares ;
- 660 pour sept ares quatre-vingt-six centiares ;
- 661 pour dix ares soixante-dix-huit centiares ;
- 662 pour huit ares sept centiares ;
- 663 pour un are trente-cinq centiares ;
- 669 pour un are quatre-vingt-dix-neuf centiares ;
- 664 pour vingt-trois ares trente-trois centiares ;
- 665 pour trente-huit centiares ;
- 666 pour un hectare vingt-trois ares quatre-vingt-deux centiares ;
- 667 pour sept ares quarante-trois centiares ;
- 668 pour onze ares quarante-neuf centiares ;
- 670 pour cinquante ares ;
- 108 pour un hectare soixante-douze ares soixante centiares ;
- 109 pour deux hectares quatre-vingt-quatorze ares quatre-vingt centiares ;
- 110 pour soixante-dix-neuf ares quarante centiares ;
- 751 pour un hectare vingt-six ares quarante-cinq centiares ;
- 752 pour seize ares trente centiares ;
- 753 pour quinze ares quatre-vingt-onze centiares ;
- 754 pour un are quatre-vingt-neuf centiares ;
- 755 pour soixante-dix-huit ares quatre-vingt-dix-neuf centiares ;
- 744 pour quarante-et-un ares soixante-quatorze centiares ;

lieudit "Les Crémades", section H, sous les numéros

- 854 pour un hectare quarante-quatre ares six centiares
- et 528 pour huit ares soixante-seize centiares.

Ainsi qu'il résulte d'un extrait matriciel délivré par le service départemental du cadastre qui sera déposé au bureau des Hypothèques d'ORANGE avec l'expédition des présentes destinée à être publiée.

3 ième PAGE

Description du projet

Orange  
50980

**M**

16 Octobre 1980

Désignation et Origine de Propriété de biens immeubles  
appart. par la Société Saint Gobain Industrie et la  
Société Isovex Saint Gobain (Orange)

**D. WATIN AUGOUARD et Y. PAILLAT**

NOTAIRES ASSOCIÉS A PARIS  
10, Rue Saint-Antoine, 10

IMP. ROSAY - 47, AVENUE DE PARIS - VINCENNES

*Description du projet*

Le tout cadastré section H lieudit "Les  
Crémades" n°s :

|                                       |               |
|---------------------------------------|---------------|
| • 105 pour une contenance de .....    | 96 a 90       |
| • 465 pour une contenance de .....    | 1 ha 91 a 88  |
| • 466 pour une contenance de .....    | 98 a 41       |
| • 467 pour une contenance de .....    | 83 a 09       |
| • 520 pour une contenance de .....    | 75 a 77       |
| • 602 pour une contenance de .....    | 1 ha 09 a 75  |
| • 603 pour une contenance de .....    | 20 a 87       |
| • et 682 pour une contenance de ..... | 23 ha 52 a 47 |
| Soit ensemble une contenance          |               |
| de .....                              | 30 ha 29 a 14 |

Précision ici faite qu'en ce qui concerne les parcelles cadastrées section H n°s 465, 466, 467 et 520 celles-ci dépendent du lotissement de la ZONE INDUSTRIELLE D'ORANGE dont le cahier de charges a été établi par la Société d'Équipement du Département du Vaucluse concernant les 37 lots destinés à être vendus dans les conditions prévues par le décret n° 60 554 du 1er Juin 1960.

Ce cahier des charges a été entériné par délibération du Conseil Municipal de la Ville d'ORANGE le 30 Juillet 1963, approuvé par Monsieur le Préfet de Vaucluse le 20 Mars 1964.

Le projet de lotissement comprenant notamment, outre le cahier de charges précité, les plans de situation, plan parcellaire ainsi que le programme d'aménagement a été approuvé par arrêté de Monsieur le Préfet de Vaucluse en date du 25 janvier 1964. Par suite de cette approbation, les conditions du cahier de charges sont devenues définitives.

Aux termes d'un acte reçu par Me BRUEY, notaire à ORANGE LE 21 Avril 1966, il a été fait le dépôt aux minutes dudit notaire, de :

- Une photocopie de la délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Orange, en date du vingt huit juin mil neuf cent soixante deux, décidant le principe de la concession de l'aménagement de la zone industrielle à la SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE.